

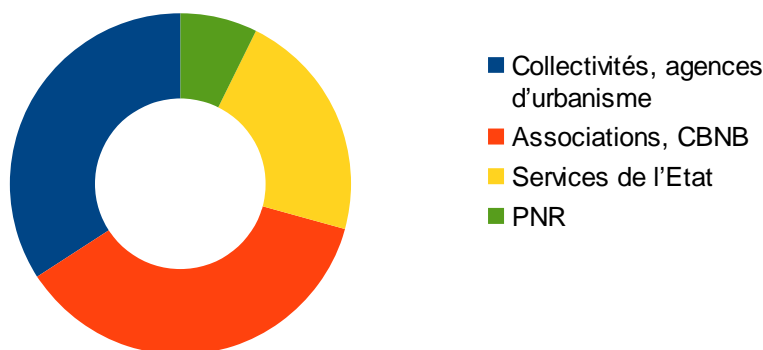
Pôle métier biodiversité - Atelier du 9 juin 2016 à Loudéac Synthèse

Préambule

L'atelier, qui a réuni environ 45 participants, s'est déroulé en deux séquences. Le matin, les discussions ont porté sur la définition des données de biodiversité qui sont nécessaires en fonction de différents types d'usage. L'après-midi a permis de dégager des pistes d'actions et des principes pour répondre à ces besoins et faciliter le partage et la mise à disposition des données.

Il a été animé par la Région, la DREAL, le GIP Bretagne environnement et le Conservatoire botanique national de Brest.

Profil des participants à l'atelier



1/ Quelles données de biodiversité pour quels usages?

Différents types d'usages avaient été pré-définis par l'équipe d'animation et ont servi de support aux discussions en groupes de travail :

Stratégies	Projets d'amélioration des connaissances sur la biodiversité
	Stratégies départementales ou régionales en faveur de la biodiversité
	Elaboration de documents d'urbanisme
Aménagement	Projets territoriaux en faveur de la biodiversité
	Projets d'aménagement du territoire soumis à étude d'impact
	Autres projets non soumis à étude d'impact
Gestion	Avis sur documents et projets (instruction)
	Plans de gestion d'espaces naturels

Les principaux éléments de synthèse suivants peuvent être ressortis:

- Les données d'observation (ou données "brutes") ne sont pas forcément nécessaires. Il a surtout été souligné qu'elles devaient être accompagnées d'informations (synthèses et

commentaires) permettant de s'approprier ces données, ou par des données agrégées (ces dernières étant dans la situation actuelle rarement présentes). Ces informations et données agrégées :

- doivent permettre de se remettre en perspective par rapport à des enjeux, à différentes échelles ;
- peuvent porter sur la répartition géographique, sur les statuts des espèces ou habitats, sur les tendances évolutives, sur les traits écologiques, sur la phénologie, sur la pression d'inventaire, sur la validité des données, etc.

L'accompagnement peut aussi s'opérer via des personnes ou structures ressources qui, dans un dialogue avec l'utilisateur, peuvent apporter des clés de lecture au plus près des interrogations de cet utilisateur.

- Le besoin de disposer de personnes ressources est régulièrement revenu, pour aider les utilisateurs à s'approprier les données de biodiversité.
- Des interrogations sont ressorties sur la représentativité des données (ancienneté, pression d'inventaire sur la zone géographique considérée...).
- L'intérêt de disposer de couches d'alerte, pour tous les groupes d'espèces et les habitats, a été relevé. Elles doivent permettre d'alerter sur des enjeux particuliers, liés à la présence d'espèces ou habitats patrimoniaux ou réglementés, et qui peuvent nécessiter des investigations plus poussées. La définition de ces couches est à préciser et partager entre tous les acteurs:
 - qu'est-ce qu'une couche d'alerte?
 - comment la construire?
 - quelle(s) précision(s)?
 - quelles précautions d'usage à inclure dans les métadonnées?Dans la mesure du possible, pour les couches d'alerte d'espèces, il serait souhaitable de disposer d'une information sur le ou les habitat(s) préférentiel(s) des espèces concernées.
- Concernant les documents d'urbanisme, il serait pertinent de pouvoir identifier des zones à enjeux à partir de la connaissance de quelques espèces. La méthode est à définir : espèces remarquables, bio-indicatrices, représentatives des enjeux du territoire, représentatives du fonctionnement en continuités écologiques, etc. Les SCoT pourraient apporter l'éclairage aux PLU sur les espèces à prendre en compte (articulation des rôles des documents d'urbanisme emboîtés en matière de biodiversité).
- Ces éléments sont importants pour éclairer une stratégie régionale d'amélioration des connaissances et d'acquisition des données. La situation idéale consiste à disposer de l'échelle géographique la plus fine possible. Ceci étant irréalisable sur tout le territoire breton, l'échelle communale ou à petite maille, sur tout le territoire régional, est une solution envisageable. Les atlas de la biodiversité communale / intercommunale font partie des outils répondant à ce critère géographique et donnent la possibilité d'anticiper les interventions sur un territoire donné. Mais, à défaut de pouvoir disposer à court terme d'une telle connaissance partout, il est possible de mettre en place une stratégie différenciée (ex: niveau couche d'alerte sur tout le territoire / pression d'inventaire plus forte sur les secteurs à enjeux) ou de se concentrer sur une meilleure connaissance des liens entre espèces et fonctionnements écologiques.

2/ Comment répondre à ces besoins?

Différentes pistes ont été évoquées, qui doivent permettre de faciliter le partage et l'accès aux données.

Mettre en place un réseau d'acteurs des données biodiversité	Avoir des portes d'entrée uniques au niveau régional (par catégorie de données / taxon) Avoir des relais thématiques ou territoriaux (ex: PNR) Avoir des personnes ressources également au sein des services de l'Etat => Assurer les conditions d'un bon accompagnement pour l'interprétation et l'usage des données Réflexion sur un dispositif d'accompagnement des collectivités pour aider à définir les besoins et à gérer des lots de données Guides de procédure ¹ (études d'impact, dérogations espèces protégées, évaluation des incidences Natura 2000...)
Elaboration et mise à jour de catalogues	Catalogue des producteurs de données Catalogue des données Catalogue des référents Catalogue des utilisateurs Piste pour élaborer ces catalogues: réflexion sur une standardisation des mots clés de GéoBretagne ²
S'appuyer sur GéoBretagne pour le partage et la mise à disposition des données	Niveau de mise à disposition lié au niveau de précision des données: - niveau couches d'alertes, données agrégées, maille communale --> accès direct grand public sur GéoBretagne - niveaux plus précis et certaines couches d'alerte pour des espèces sensibles --> pas d'accès direct mais accès à des fiches de métadonnées (lien avec le catalogue des données) pour le grand public et un accès restreint pour des partenaires bénéficiant d'une convention de partage des données

1 Un classeur de recommandations pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et d'infrastructures en Bretagne est en cours de rédaction à la DREAL.

2 Voir à ce sujet les travaux du CNRS <http://rbdd.cnrs.fr/>

<p align="center">Améliorer la qualité des données et faciliter leur utilisation</p>	<p>Il faut chercher à la fois à améliorer et à avoir des informations sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fiabilité des données - la sensibilité (cadre régional à définir) - leur actualité - leur protocole d'acquisition - la pression d'inventaire sur la zone géographique considérée (indicateur)... <p>Avoir un système d'évaluation des données.</p> <p>Elaboration de formats standards permettant l'agrégation des données, avec des référentiels techniques et un catalogue sémantique</p> <p>Actualiser régulièrement la connaissance et produire des synthèses</p> <p>Avoir des informations permettant de remettre en perspective les données (lien avec l'accompagnement des utilisateurs)</p> <p>Travailler sur la notion de sensibilité des données, en distinguant sensibilité pour des raisons écologiques et sensibilité pour des raisons de production de la données, et en s'appuyant sur les travaux nationaux et enjeux régionaux</p>
<p align="center">Elaborer un cadre de production et d'utilisation de couches d'alerte</p>	<p>Définition d'une couche d'alerte</p> <p>Méthode(s) d'élaboration</p> <p>Discussion sur la précision en fonction du niveau de diffusion (grand public / restreint)</p> <p>Métadonnées y compris mises en garde sur l'utilisation</p>

Concernant les conditions de mise à disposition des données par les producteurs, différents principes ont été évoqués, qui sont susceptibles d'influer sur ces conditions. Il paraît intéressant de travailler sur un cadre établissant ces principes et conditions, selon une forme à définir (charte, conventions, appui sur les licences du type Open data³...).

Critères	Différentes situations qui influent sur les conditions de mise à disposition (à compléter et affiner)
Type d'utilisateur	Acteur public / privé Raison sociale Relations passées de travail entre le producteur et le demandeur Niveau d'expertise de l'utilisateur Définir différents "cercles" d'acteurs
Contexte / type de projet	Favorable à la biodiversité / défavorable

3 Licence ouverte: <http://www.etalab.gouv.fr/licence-ouverte-open-licence>

Nature des données et précision géographique des données	<p>Brutes, agrégées, de synthèse, commentées... Données d'interprétation "facile" ou relevant d'une interprétation experte</p> <p>L'usage révèle que plus la demande en échelle géographique est précise et plus les reticences à la diffusion peuvent être fortes, essentiellement sur deux arguments : - mésusage possible des données délivrées, d'autant plus fort que la donnée sera précise ; - ré-utilisation commerciale possible de la donnée précise échappant à l'économie du producteur.</p>
Temps à passer pour constituer les données	<p>Nécessité d'acquérir de nouvelles données ou pas Nécessité de faire des traitements (y compris changement de format) ou une synthèse ou pas Taille du territoire d'étude</p>
Sensibilité des données	<p>La grande précision géographique sur certaines données peut induire un impact négatif sur le phénomène observé. Notion de sensibilité à préciser (au sens écologique, liée au contexte d'acquisition...) Existence d'une charte des contributeurs chez le producteur</p>
Cadre d'acquisition des données	<p>Données publiques / privées Le statut des données acquises par des bénévoles dans le cadre d'une action associative financée par des fonds publics est à éclaircir. Il conviendrait qu'il fasse l'objet d'un positionnement politique de l'association vis-à-vis des financeurs et des adhérents.</p>
Validité des données	<p>Ancienneté: données devenues obsolètes Complétude du jeu de données avec une pression d'observation suffisante Validation de la cohérence/pertinence de la donnée Protocole d'acquisition et/ou de traitement adéquat par rapport au questionnement de l'utilisateur</p>

Tous ces critères concourent notamment à déterminer si la mise à disposition des données est gratuite ou payante, et la modulation du coût.

Il convient aussi que la demande soit clairement explicitée dès le départ (périmètre, période, etc.).

L'élaboration d'un cadre aurait notamment pour objectif de faciliter la vie des producteurs de données, tout en leur garantissant une certaine maîtrise sur l'utilisation des données :

- avoir un droit de regard ou une information sur cette utilisation⁴ ;
- s'assurer, autant que possible, que les précautions d'usage et d'interprétation sont bien prises en compte ;
- déterminer le format de restitution ;
- déterminer les conditions de réutilisation voire de diffusion des données dans un cadre ultérieur ;
- conserver une possibilité de refus de mettre à disposition les données, tout en respectant le cadre réglementaire (cas de projets pouvant faire l'objet d'une opposition quant à leur opportunité).

Comme pistes de travail peut être évoquée l'élaboration d'une charte déontologique type pour les contributeurs au sein d'un réseau de producteurs de données, d'une convention type d'échange de données entre acteurs, d'une fiche type de demande de données...

4 Il est possible de connaître le nombre de téléchargements d'une donnée et le nombre de Hit (ou IP différentes) qui ont eu accès à la donnée.